



1100491101

DATE DEPOT : 2011-01-19

NUMERO DE DEPOT : 2011R005322

N° GESTION : 1997B00669

N° SIREN : 393754023

DENOMINATION : ARCADES SOCIETES

ADRESSE : 10 PCE VENDOME 75001 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/12/10

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Certifié conforme
à l'original

Le Président


ARCADES SOCIETES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 777 360 euros
Siège social : 10 place vendôme
75 001 PARIS
393 754 023 RCS PARIS

PF 10/12/100876,17J
06 —

-G.T.C.- de Paris -
I M R
19 JAN. 2011
N° DE DÉPOT 5322

870609

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10
décembre 2010

L'an deux mille dix, le dix décembre, au siège social à 10 h, les associés se sont réunis à RENNES (35000), 93, avenue Henri Fréville, en assemblée générale extraordinaire sur convocation verbale du président.

Une feuille de présence a été établie.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social de la société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix l'unique résolution inscrite à l'ordre du jour.

UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société :

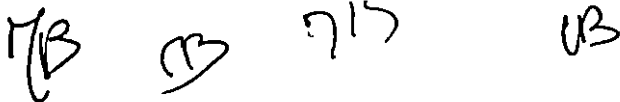
Article 3 : objet

Ancienne mention :

« La société a désormais pour objet, en France et dans tous pays :

- Les activités de conseil au profit de tous types de sociétés ;
- La prise de participation dans tous types de sociétés ;
- l'activité de marchands de biens ;
- l'achat, la vente ou la location d'immeubles ;

La création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements quelconques se rattachant à l'activité ci-dessus spécifiée ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement ;



Toutes participations dans les affaires de même nature ou se rapportant directement ou indirectement à l'objet énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, fusions, sociétés en participation ou autrement ;

Et, en général toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tout autre objet similaire ou connexe, de la manière la plus étendue. »

Nouvelle mention :

« La société a désormais pour objet, en France et dans tous pays :

- Les activités de conseil au profit de tous types de sociétés ;
- La prise de participation dans tous types de sociétés ; le conseil et l'assistance des sociétés dans lesquelles la société ARCADES SOCIETES a une participation, en ce compris se porter garant des engagements pris par les sociétés dans lesquelles la société ARCADES SOCIETES a une participation ;
- l'activité de marchands de biens ;
- l'achat, la vente ou la location d'immeubles ;
- le cautionnement de toute société dans laquelle la société ARCADES SOCIETES a une participation ;

La création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements quelconques se rattachant à l'activité ci-dessus spécifiée ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement ;

Toutes participations dans les affaires de même nature ou se rapportant directement ou indirectement à l'objet énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, fusions, sociétés en participation ou autrement ;

Et, en général toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tout autre objet similaire ou connexe, de la manière la plus étendue. »

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal constatant ces délibérations pour l'accomplissement des formalités de dépôt au centre de formalités des entreprises.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le président

Monsieur BERTIN Jean François

